

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 41

Artikel: Glanures genevoises
Autor: K.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONTEUR VAUDOIS

l'épreuve épurent les sentiments, relèvent le courage, ennoblissent le caractère, retrémptent l'âme. En marquant la croix sur sa bannière, le peuple suisse professe à la face du monde entier qu'il est religieux et chrétien. Ah ! Confédérés, dans les temps difficiles, dans les mauvais jours, au moment du danger, où puiser la lumière et la force si ce n'est à la source divine ?

Le morceau qu'on va lire est emprunté au *Livre des jeunes mères*, par A. de Beauchesne (1 vol. in-18, prix : 4 fr. E. Plon et C^e, éditeurs, à Paris). Il peut donner une idée des charmantes productions contenues dans cet ouvrage :

Noces d'une souris.

Comment te raconter, mon frère, avec quel bruit
Les souris du manoir ont dansé l'autre nuit ?
Malgré l'antiquité de ses noires tourelles,
Je croyais le château peu recherché par elles,
Et je ne connaissais que deux vieilles souris
Qui vécessent à l'ombre, au fond de leurs lambris :
C'étaient d'honnêtes gens, paisibles locataires,
Désanchantés du monde et vivant solitaires.
Mince était leur fortune et pauvres leurs moyens ;
Mais ils avaient la paix, premier de tous les biens.
D'un ménage modèle offrant la douce image,
Leur frugale amitié se passait de fromage ;
Leur bonheur négatif était toujours serein,
Et leurs jours sans gaité s'écoulaient sans chagrin.
Une ou deux fois par an, le couple vénérable
Se promenait la nuit, toujours inséparable ;
Mais il n'avait jamais, par de bruyants propos,
Du manoir taciturne attristé le repos.
J'ignore quelle cause insolite et nouvelle
Au déclin de leur âge a troublé leur cervelle.
Robert se persuade et répète souvent
Que ces souris avaient une fille au couvent,
Dès longtemps confiée aux soins d'une sœur grise ;
Que ses parents, chez eux, depuis peu l'ont reprise,
Et que l'âge d'hymen pour elle étant venu,
La dot constituée et le jour convenu,
Ils avaient invité la nombreuse famille
A fêter au château les noces de leur fille.
Consulte à cet égard, lorsque tu le pourras,
L'état civil complet des souris et des rats.
Quoi qu'il en soit, la nuit, à l'heure où tout repose,
Par des trous inconnus, dans ma chambre bien close,
Sont arrivés par bandes adultes et vieillards,
Mères vives encor, jeunes gens égrillardes,
Tous joyeux, tous portant la robe grise ou fauve,
Et pour salle de bal on a pris mon alcôve.
Quel tapage ! jamais les sorciers de l'enfer
N'ont fait pareil sabbat pour fêter Lucifer.
Crier, battre des mains et jeter plus d'un livre
Sur le parquet folâtre où la danse se livre,
C'était peine perdue. Une minute après,
L'infatigable essaim retrouvait ses jarrets.
J'allume mon flambeau. Vain jeu diplomatique !
La gent trotte-menu porte sa gymnastique
Sous le dressoir poudreux, témoin des vieux abus,
Théâtre où leur aïeul avait fait ses débuts ;
Et là, dans la coulisse, a lieu plus d'une orgie.
Ce n'est que cris confus, que jeux de tabagie,
Que scènes d'opéra, que quadrilles de bal,
Aussi tumultueux qu'un galop général.
Les châtelains du lieu, les seigneurs de la fête,
Trottent de groupe en groupe, et d'un air fort honnête
S'informent si chacun est satisfait et gai ;
Et chacun, répondant à ce soin distingué,

Félicite à son tour le couple gentillâtre,
Philémon et Baucis de ce peuple grisâtre.
Eteignons la lumière. Aussitôt le grand rond
Recommence. En avant, en arrière, par bond,
En zigzag, en tous sens, on danse, on danse encore.
Mais, au premier rayon de la naissante aurore,
On songe à la retraite. Alignés sur deux rangs,
Vers différents quartiers, par groupes différents,
On part. Des fiancés les allures plus vives
Avaient pris les devants. Après tous leurs convives,
Les deux amphitryons rentrent dans leur terrier.
J'espère qu'ils n'ont plus de fille à marier.

A. DE BEAUCHESNE.

Glanures genevoises.

L'administration, dans sa haute sagesse, édicte des lois sur les cafés, brasseries, pintes, cercles, etc., et fixe l'heure de la fermeture de ces établissements; mais elle a totalement oublié de fixer l'heure de l'ouverture. En effet, si le détenteur d'un café est tenu de fermer à 11 heures du soir, qui pourra l'empêcher de l'ouvrir à 11 heures et 5 minutes?...

*

On parlait dernièrement de Rousseau dans une réunion d'amis. Une controverse s'éleva sur la question, déjà tant discutée, de savoir si le philosophe s'était suicidé. Une jeune demoiselle émit timidement son opinion en disant que Rousseau n'en parlant pas dans ses *Confessions*, lui qui avait révélé avec tant de franchise les moindres circonstances de sa vie, elle ne pouvait y croire.

*

Un Anglais arrivant à Genève s'approche d'un groupe de messieurs et demande où se trouve l'Hôtel tranquille. Tout le monde se regarde, personne ne connaît d'hôtel de ce nom. On lui énumère la plupart de ceux de la ville, supposant que cet étranger commettait évidemment une erreur. Mais quand on nomma l'*Hôtel de la Paix*, l'Anglais impatienté s'écria avec satisfaction : Aoh, yess ! yess ! — C'était en effet ce qu'il entendait.

*

On a tant parlé militaire ces derniers temps que les idées les plus bizarres se sont fait jour en cette matière chez nombre de gens qui se plaignent de la rigidité du système actuel. Ainsi l'on affirme que de nombreuses pétitions seront adressées prochainement à l'autorité fédérale de la part de militaires qui demandent une loi analogue à celle qui règle le travail dans les fabriques. Ils estiment que le soldat ne doit être tenu d'exercer ou de se battre que pendant un nombre d'heures déterminées, en tenant compte des repos ; qu'en hiver les rations doivent être servies dans des lieux chauffés ; qu'enfin aucune bataille ne puisse avoir lieu le dimanche, etc., etc.

En outre, les infirmes, ceux qui n'ont pas le thorax, les aveugles, les manchots, les borgnes et les boiteux prétendent que puisqu'ils paient un impôt élevé en lieu et place du service militaire, il est de toute équité qu'ils jouissent des avantages accordés au soldat suisse, savoir la franchise de port, la

réduction du prix des places en poste et en chemin de fer. Quelques-uns espèrent même obtenir la suspension des poursuites juridiques pendant le service et avoir leur mot à dire dans la nomination des officiers. Les infirmes renoncent néanmoins à l'idée émise à l'origine de demander une pension en cas de maladie.

K.

L'amoeiràò et lo parapliodze.

Lo syndiquo dè Revirepantet avâi 'na galéza felhie que ti lè valets reluquâvont. L'est veré que l'étai soletta d'einfants et que le devessâi avâi on bon magot, kâ lo syndiquo avâi treinta pousès dè dix quarterons, frantsès, sein comptâ la maison et lè papâi, et quand avoué 'na dzouliâ frimousse lâi a prâo a preteindrè, cein n'est pas dè mépresi ; assebin lè chalands ne manquâvont pas. Permi leu, lo valet à Djan Mâ, qu'on lâi desâi Moustachon, avâi lo diablio ; fasâi lo ver et lo sè après clia gaupa et l'étai dzalao qu'on tonerre su Sergent, que coudessâi couennâ assebin perquie et qu'êtai lo préférâ dè la Zaline. Quand y'avâi 'na danse ào finnameint on petit refredon, la sè traisont quasu dâi mans à la derrâire sautiche po la reinmenâ, et coumeint Moustachon étai gros et foo, vu que l'étai dein lè z'artilleu dè parque, l'avâi bintout dépondiâ dâo bré à Sergent, qu'êtai minçolet et on pou femelin. La Zaline ne desâi rein et lè laissivâ férè, kâ cliaâ felhiès sont totés lè mémès ; quand bin l'ein âmont ion, ne remâofont jamé lè z'autro po adé avâi cauquon se vegrâi à manquâ ; mâ le fasâi signo dâi ge à Sergent dè bastâ po ne pas amenâ dâi tsecagnâs et se laissivâ raccompagni pè lo gros, tandi que lo petit pliorâvè dè radze à catson. Mâ la Zaline avâi bintout espédiyâ lo calonier ; pas petout devant l'hotô, le lâi desâi bouna-né, sein sè laissi remolâ, bin einteindu, et ne restâvè pas onco onna demi hâora à batollli coumeint font lè grachâosès avoué lão bounami.

On dévai lo né que pliovessâi à la rollie, Moustachon passâvè devant tsi lo syndiquo et va s'achottâ dézo lo reboo dâo tâi tandi la tapassâie. Pas petout l'est quie que l'out àovri 'na fenêtra ; ye guegne et recognâi la Zaline avoué sa galéza béretta bliantse, que lo vouâitivâ et que sè recatsè, et on momenet après, la serveinta soo que devant que lâi apportâvè on parapliodze. Lo tieu à Moustachon cabriolâvè dè dzouïe dè cein que la Zaline avâi dinsè pedi dè li ; s'ein allâ ein sè créyeint dza la bio fe dâo syndiquo et ein sè peinseint : pourro Sergent ! stu iadzo porré bin t'avâi copâ l'herba dézo lè pî !

Lo leindéman né, sè revou on bocon po reportâ lo parapliodze, après l'avâi bin repettassi ; kâ l'étai vilhio ; lè bets dè fai ne tegnont plie contrè lè baileinès et lo gaillâ resta tota la véprâo po cein rabis-toquâ avoué lè pincès et dâo fi d'artsau. Quand l'arrevâ tsi lo syndiquo po lo rebailli, trovâ la serveinta et lâi démandâ iô étai la Zaline, que la voliliâvè remachâ li-mémo. Lo gaillâ s'eimpacheintâvè dè la vairè lâi férè dâi bounès grâces ; mâ la serveinta qu'êtai 'na finna brequa et que vayâi prâo iô la tsatta avâi mau ào pi, lâi fe :

— Oh bin se l'est po la remachâ, n'ia pas fauta, kâ se le m'a de hiair'a né dè vo bailli cé crouïo parapliodze, c'étai po vo fêre parti, pace que Sergent, son bounami, devessâi châi veni, et l'est justameint venu dè suite après.

— Eh ! la bombardâi-te pas avoué son parapliodze ! se grognâ Moustachon ein sè reintorneint tot motset, coumeint bin vo pâod è crairé.

Expressions populaires genevoises.*Il fume à la maison.*

Lequel de vous, maris, mes frères, n'a pas entendu un ami, le soir au café, dire : Bah ! je puis bien faire encore une partie, je ne suis pas pressé, *il fume à la maison* ; ce qui veut dire : ma femme est de mauvaise humeur.

Nous nous sommes demandé d'où venait cette expression, et, après de nombreuses recherches, nous avons trouvé. Comme nous ne sommes pas égoïste, nous allons vous raconter ce que nous avons appris.

X..., désignons-le par cette consonne, le gros *boîtier* qui demeurait à Carouge, apportait rarement de l'argent à sa *bourgeoise* ; un dimanche matin, il lui donne un billet de cent francs, la quinzaine avait été bonne.

— Tiens, voici de la braise, va chercher un vrai bifteck et fais-moi un bon dîner, dit-il à sa femme.

— Je n'y connais rien, vas-y toi-même, ces bouchers sont si... trompeurs qu'ils me donneraient du faux-filet pour du vrai !

X... descend, mais comme il devait de l'arriéré au boucher, il va boire picholette pour faire de la monnaie ; les amis arrivent, on prend le demi-pot, puis ensuite l'absinthe, le distact et la suite. X... finit par être « fin battant » ; il reste au café jusqu'à la nuit et rentre chez lui titubant, comme bien vous pensez.

Sa femme, qui avait vainement attendu, le reçoit à coups de manche à balai.

X... se sauva comme il put, et alla s'endormir sur un banc dans les Promenades.

A minuit, une ronde de gendarmerie le voit et le réveille ?

— Que faites-vous là, dit le brigadier, pourquoi n'êtes-vous pas chez vous à cette heure ?

— Y a pas moyen d'y rester, y fume trop.

— S'il y fume, on ouvre les fenêtres, *on fait le courant* et la fumée se dissipe.

— Quand je vous dis qu'y fume trop ; du reste, allez-y voir vous-même.

— Allons-y ensemble.

Les voilà partis ; le brigadier frappe à la porte ; Mme X..., croyant que c'est son ivrogne de mari qui heurte, ouvre la porte, et, dans l'obscurité, flanque au pauvre gendarme une distribution de coups de trique qui le fait redescendre quatre à quatre.

X..., se tenant les côtes, lui crie :

— Quand je vous disais qu'il y fumait si fort qu'on ne pouvait pas y tenir. (La Scène.) A. J.

Le Voltaire raconte cette amusante histoire :

Auguste Villemot assistait à un souper de chasseurs. Ennuyé de les entendre énumérer des exploits dans lesquels les lièvres tombaient par douzaines, et n'ayant pu placer que quelques paroles par-ci, par-là, tant leur faconde était envahissante, saisit un instant favorable et s'écria : « Messieurs, j'ai mieux fait que cela. C'était un soir. Le jour tombait, et dans un grand ravin sombre, aux derniers rayons du soleil, j'aperçus tout à coup un énorme lièvre blanc. Il boitait en courant. Je fis feu. Il se retourna, me regarda d'un air narquois et reprit